

DEL 2025-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 07 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 17/01/2025

Délégués en exercice	25
Délégués présents	16
Délégués Absents/Excusés :	09
Pouvoirs	2

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BONDAZ Patrick, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, FAUDOT Claudine, DUMONT Christophe, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
EXCUSES	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BAUD-ROCHE Astrid, BASTARD Catherine, BUREAU Marine, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, SONDAG Patrice, BRYE Suzanne
ABSENTS	
POUVOIRS	Mme BAASTARD Catherine à Mme CHAMAYOU Rosy Mme BRYE Suzanne à M. NEURY Jean

Secrétaire : Madame CHAMAYOU Rosy

VENTE DE TERRAINS AGRICOLES AU GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LA NEVEUSE

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L.123-4-1,

VU les conditions des legs reçus des conjoints FAVRE Henri et Lucienne,

VU l'avis du service des Domaines en date du 17 octobre 2023,

VU l'article L 412-5 du Code rural et de la pêche maritime, permettant à l'exploitant titulaire d'un bail d'exercer son droit de préemption sur les parcelles exploitées.

CONSIDERANT la nécessité pour le CIAS de vendre des parcelles reçus des legs FAVRE afin de poursuivre le financement d'un poste d'animatrice pour les personnes âgées de l'EHPAD de Veigy-Foncenex « Les Erables »,

CONSIDERANT les caractéristiques des parcelles, au nombre de 1, dont la cession est demandée au GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LA NEVEUSE

à son profit, ci-après désignée :

Acquéreur : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LA NEVEUSE

Commune Adresse	Parcelle	Lieu-dit Superficie	Nature
VEIGY-FONCENEX	D 163	LES RAPPES 7 011	Terre
	TOTAL	7 011 m²	

CONSIDERANT la modification de l'avis du service des Domaines en date du 03 octobre 2024, estimant la valeur vénale des biens à hauteur de 15 400 €

CONSIDERANT que cette vente correspond bien aux conditions des Legs et sera intégralement destinée au financement du poste d'animatrice de l'EHPAD de Veigy-Foncenex « Les Erables ».

Le Conseil d'administration, à l'unanimité ;

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées D 163 d'une surface totale de 7 011 m², situées sur la commune de Veigy-Foncenex au prix de **15 400 €**.

PRECISE que les frais relatifs à l'établissement de l'acte notarié incombent à l'acquéreur,

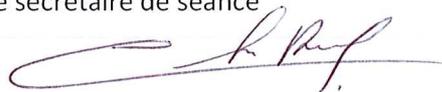
AUTORISE M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à signer l'acte de cession et, le cas échéant, tout autre document afférent à cette cession.

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance



CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAYSON
04 50 31 25 00

Télétransmis en Sous-Préfecture le

2 0 FEV. 2025

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération le,

2 0 FEV. 2025

DEL 2025-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 07 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les sept février, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 17/01/2025

Délégués en exercice	25
Délégués présents	16
Délégués Absents/Excusés :	09
Pouvoirs	2

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BONDAZ Patrick, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, FAUDOT Claudine, DUMONT Christophe, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
EXCUSES ABSENTS	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BAUD-ROCHE Astrid, BASTARD Catherine, BUREAU Marine, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, SONDAG Patrice, BRYE Suzanne
POUVOIRS	Mme BAASTARD Catherine à Mme CHAMAYOU Rosy Mme BRYE Suzanne à M. NEURY Jean

Secrétaire : Madame CHAMAYOU Rosy

SIGNATURE D'UN BAIL CIVIL, NON RECONDUCTIBLE, POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN AN D'UN TERRAIN, PROPRIETE DU CIAS

VU l'article L. 2122-22 du code des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la démarche d'un particulier demandant la possibilité de louer le pré,

CONSIDERANT que le Bien est libre de toute occupation,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer un bail civil pour permettre la location dudit pré,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

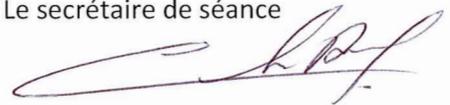
- AUTORISE M. le Président à signer le Bail Civil pour une année, non reconductible, soit du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2025 afin de louer le terrain cadastré D 1076 sur la commune de Veigy-Foncenex pour remiser deux chevaux à l'exclusion de toute utilisation, même temporaire, à un autre usage
- DECIDE Que la signature du Bail Civil entraîne pour le locataire un loyer de **150 €** annuel avec paiement à terme à échoir
- DONNE Toute délégation utile à M. le Président pour le règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINION

~~CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLATSON
04 50 31 25 00~~

Le secrétaire de séance



20 FEV. 2025

Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

20 FEV. 2025

DEL 2025-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 07 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 17/01/2025

Délégués en exercice	25
Délégués présents	16
Délégués Absents/Excusés :	09
Pouvoirs	2

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BONDAZ Patrick, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, FAUDOT Claudine, DUMONT Christophe, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
EXCUSES ABSENTS	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BAUD-ROCHE Astrid, BASTARD Catherine, BUREAU Marine, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, SONDAG Patrice, BRYE Suzanne
POUVOIRS	Mme BAASTARD Catherine à Mme CHAMAYOU Rosy Mme BRYE Suzanne à M. NEURY Jean

Secrétaire : Madame CHAMAYOU Rosy

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

VU le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU le Débat d'orientation budgétaire du 17 décembre 2024,

Il est proposé un budget primitif du « budget *principal* » 2025 équilibré

**en section de fonctionnement à 2000 € et
en section d'investissement à 0.00 € ;**

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

ADOPTE le budget primitif du budget principal 2025 équilibré en section de fonctionnement à **2 000 €** et en section d'investissement à **0.00 €** ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

BUDGET PRINCIPAL 2025

Sens	Section	Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
Dépense	Fonctionnement	011	627	Services bancaires et assimilés	5
Dépense	Fonctionnement	011	6288	Autres	100
Dépense	Fonctionnement	011	63512	Taxes foncières	1 895
TOTAL					2 000
Recette	Fonctionnement	75	752	Revenus des immeubles	2 000
TOTAL					2 000

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CIAS
Christophe ARMINION

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



20 FEV. 2025

Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

20 FEV. 2025

DEL 2025-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 07 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 17/01/2025

Délégués en exercice	25
Délégués présents	16
Délégués Absents/Excusés :	09
Pouvoirs	2

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BONDAZ Patrick, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, FAUDOT Claudine, DUMONT Christophe, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
EXCUSES ABSENTS	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BAUD-ROCHE Astrid, BASTARD Catherine, BUREAU Marine, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, SONDAG Patrice, BRYE Suzanne
POUVOIRS	Mme BAASTARD Catherine à Mme CHAMAYOU Rosy Mme BRYE Suzanne à M. NEURY Jean

Secrétaire : Madame CHAMAYOU Rosy

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

Vu le Débat d'orientation budgétaire du 17 décembre 2024 ;

Il est proposé un budget primitif du « budget annexe » 2025 équilibré :

**en section de fonctionnement à 2 062 905 € et
en section d'investissement à 8 100 €**

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

ADOPTÉ le budget primitif du budget annexe 2025 équilibré en section de fonctionnement à **2 062 905 €** et en section d'investissement à **8 100 €**

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Budget 2025 : par chapitre

PROPOSITION BUDGET ANNEXE CIAS 2025 PAR CHAPITRE				
Section	Sens	Chapitre	Total proposé 2025	
Fonctionnement	Dépense	011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	343 560,00	
			100,00	
		Total 011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	343 660,00	
		012 - Dépenses afférentes au personnel	500,00	
			1 415 335,00	
		Total 012 - Dépenses afférentes au personnel	1 415 835,00	
		016 - Dépenses afférentes à la structure	298 410,00	
			5 000,00	
		Total 016 - Dépenses afférentes à la structure	303 410,00	
		Total Dépense	2 062 905,00	
		Recette	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00
			Total 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00
	017 - Produits de la tarification		884 868,00	
	Total 017 - Produits de la tarification		884 868,00	
	018 - Autres produits relatifs à l'exploitation		533 100,00	
			67 765,00	
	Total 018 - Autres produits relatifs à l'exploitation		600 865,00	
019 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	577 172,00			
Total 019 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	577 172,00			
Total Recette	2 062 905,00			
Investissement	Dépense	21 - Immobilisations corporelles	0,00	
			0,00	
		Total 21 - Immobilisations corporelles	0,00	
		49 - Dépréciation des comptes tiers	8 100,00	
	Total 49 - Dépréciation des comptes tiers	8 100,00		
	Total Dépense	8 100,00		
	Recette	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	
		Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	
		28 - Amortissement des immobilisations	6 100,00	
		Total 28 - Amortissement des immobilisations	6 100,00	
49 - Dépréciation des comptes tiers		2 000,00		
Total 49 - Dépréciation des comptes tiers		2 000,00		
Total Recette	8 100,00			

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

2^e n FEV. 2025

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

20 FEV. 2025

DEL 2025-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 07 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 17/01/2025

Délégués en exercice	25
Délégués présents	16
Délégués Absents/Excusés :	09
Pouvoirs	2

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BONDAZ Patrick, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, FAUDOT Claudine, DUMONT Christophe, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
EXCUSES ABSENTS	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BAUD-ROCHE Astrid, BASTARD Catherine, BUREAU Marine, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, SONDAG Patrice, BRYE Suzanne
POUVOIRS	Mme BAASTARD Catherine à Mme CHAMAYOU Rosy Mme BRYE Suzanne à M. NEURY Jean

Secrétaire : Madame CHAMAYOU Rosy

CONVENTION D'OBJECTIFS ANNEE 2025_COALLIA

VU la délibération du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 octobre 2018 n° CC000211 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale,

VU la délibération DEL 2022-39 relative au fonctionnement et au financement du centre d'accueil de jours de Thonon Les bains

VU le projet de convention entre le CIAS et L'association COALLIA

CONSIDERANT le cahier des charges et l'appel à projet lancé en mars 2022 afin d'arrêter le choix de l'opérateur qui devra assurer la gestion de ce dispositif ;

CONSIDERANT la décision du comité de sélection réuni le 29 juin 2022 qui a retenu le projet de l'association COALLIA.

CONSIDERANT que le budget de fonctionnement en année pleine s'élève à 233 975 €, dont **62 216 €** annuel versés par le CIAS de Thonon agglomération

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention d'objectifs dès lors que la subvention dépasse un montant annuel supérieur à 23 000€.

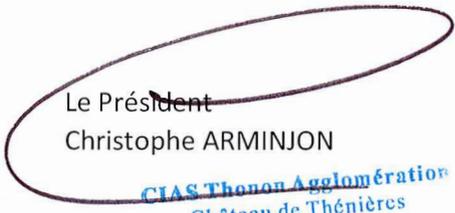
Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle convention d'objectifs entre l'association COALLIA et le CIAS de Thonon Agglomération relative à la gestion du Centre Accueil de Jour pour l'année 2025.

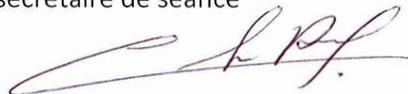
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON


CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture, le **20 FEV. 2025**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

20 FEV. 2025

DEL 2025-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 07 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 17/01/2025

Délégués en exercice	25
Délégués présents	16
Délégués Absents/Excusés :	09
Pouvoirs	2

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BONDAZ Patrick, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, FAUDOT Claudine, DUMONT Christophe, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
EXCUSES ABSENTS	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BAUD-ROCHE Astrid, BASTARD Catherine, BUREAU Marine, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, SONDAG Patrice, BRYE Suzanne
POUVOIRS	Mme BAASTARD Catherine à Mme CHAMAYOU Rosy Mme BRYE Suzanne à M. NEURY Jean

Secrétaire : Madame CHAMAYOU Rosy

CONVENTION UNA – BUDGET ANNEXE

VU le code de l'action sociale et des familles,
VU le statut juridique du CIAS,
VU le code général des collectivités Territoriales,
CONSIDERANT la volonté du CIAS de Thonon Agglomération d'adhérer à l'Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles (U.N.A),

CONSIDERANT que le CIAS gère un service autonomie à domicile,
CONSIDERANT la mission de représentation et de promotion du CIAS de Thonon Agglomération et de son service autonomie à domicile,
CONSIDERANT que l'adhésion implique le paiement d'une cotisation annuelle en fonction du nombre d'heures effectuées et de l'effectif de l'année N-1.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité ;

AUTORISE l'adhésion du CIAS Thonon Agglomération à l'UNA 2025

AUTORISE M. le Président à engager les sommes correspondantes aux frais de cotisation

DECIDE que les montants correspondant aux frais de cotisation seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré.

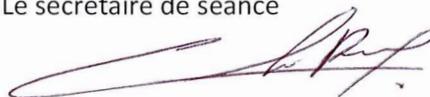
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Christophe ARMINJON

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

20 FEV. 2025

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération le

20 FEV. 2025

DEL 2025-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 07 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 17/01/2025

Délégués en exercice	25
Délégués présents	16
Délégués Absents/Excusés :	09
Pouvoirs	2

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BONDAZ Patrick, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, FAUDOT Claudine, DUMONT Christophe, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
EXCUSES ABSENTS	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BAUD-ROCHE Astrid, BASTARD Catherine, BUREAU Marine, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, SONDAG Patrice, BRYE Suzanne
POUVOIRS	Mme BAASTARD Catherine à Mme CHAMAYOU Rosy Mme BRYE Suzanne à M. NEURY Jean

Secrétaire : Madame CHAMAYOU Rosy

LANCEMENT D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC A BONS DE COMMANDES DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE PAPIER D'IMPRESSION

VU l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler le marché de fournitures de bureau et de papier d'impression pour le bon fonctionnement du CIAS de Thonon agglomération

Considérant qu'il convient de conclure un marché à bons de commande en constituant un groupement d'acheteurs entre la commune de Thonon-les-Bains, son Centre Communal d'Action Sociale, la

Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération et le Centre Intercommunal d'Action Sociale pour chaque entité et sur la durée totale du marché (4 ans à compter du 1er mai 2025), les montants minimum et maximum suivants :

Pour le Centre Communal d'Action Sociale :
- montant minimum : 4 000 euros hors taxes,
- montant maximum : 9 500 euros hors taxes.

Pour la commune de Thonon-les-Bains :
- montant minimum : 100 000 euros hors taxes,
- montant maximum : 220 000 euros hors taxes.

Pour la communauté d'agglomération Thonon Agglomération :
- montant minimum : 80 000 euros hors taxes,
- montant maximum : 120 000 euros hors taxes.

Pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Thonon Agglomération :
- *montant minimum : 4 000 euros hors taxes,*
- *montant maximum : 8 000 euros hors taxes.*

Le Conseil d'administration, à l'unanimité ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement d'acheteurs, jointe à la délibération, qui prévoit notamment que :

- la commune de Thonon-les-Bains assurera la coordination du groupement et se chargera de la procédure de passation du marché ;
- la Commission d'appel d'offres attribuera le marché, étant entendu que cette compétence revient à celle de la commune de Thonon-les-Bains (les représentants des différents acheteurs compétents en la matière seront invités à y participer) ;
- Monsieur le Président signera le marché et le notifiera à l'attributaire ;
- chaque acheteur s'assurera de l'exécution du marché pour ce qui le concerne.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINION

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

20 FEV. 2025

20 FEV. 2025

DEL 2025-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 07 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE MARCOZ Isabelle..

Date de convocation du conseil : 17/01/2025

Délégués en exercice	25
Délégués présents	16
Délégués Absents/Excusés :	09
Pouvoirs	2

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BONDAZ Patrick, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, FAUDOT Claudine, DUMONT Christophe, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
EXCUSES	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BAUD-ROCHE Astrid, BASTARD Catherine, BUREAU Marine, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, SONDAG Patrice, BRYE Suzanne
ABSENTS	
POUVOIRS	Mme BAASTARD Catherine à Mme CHAMAYOU Rosy Mme BRYE Suzanne à M. NEURY Jean

Secrétaire : Madame CHAMAYOU Rosy

SUBVENTION BANQUE ALIMENTAIRE 74 – BUDGET ANNEXE - EXERCICE 2025

VU le code de l'action sociale et des familles,
VU la demande de subvention formulée par la Banque Alimentaire de Haute-Savoie,
VU la délibération du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 octobre 2018 n° CC000211 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS du 26 février 2021 n°DEL2021-02 permettant la livraison des denrées par la Banque Alimentaire sur le lieu de distribution,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité ;

- AUTORISE M. le Président à verser une subvention à la banque alimentaire 74 pour l'exercice 2025 d'un montant correspondant au nombre d'habitants N-1, soit $95\,600 \times 0,10$ euros = **9 560 €** et du coût supplémentaire par livraison de 10€ + 0,04€ / kg livrés
- AUTORISE M. le Président à engager les sommes correspondantes aux frais de livraisons hebdomadaires,
- PRECISE que les crédits seront ouverts au budget Annexe 2025.
- DONNE pouvoir à M. le Président pour signer tous les documents

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BAILLACON
04 78 31 21 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

20 FEV. 2025

20 FEV. 2025

DEL 2025-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 07 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 81 place de la mairie, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 17/01/2025

Délégués en exercice	25
Délégués présents	16
Délégués Absents/Excusés :	09
Pouvoirs	2

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BONDAZ Patrick, CHAMAYOU Rosy, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, FAUDOT Claudine, DUMONT Christophe, JORDAN Dominique, MERCIER Jacques, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève, PARRA D'ANDERT Sophie, JAILLET Nicole, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
EXCUSES	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BAUD-ROCHE Astrid, BASTARD Catherine, BUREAU Marine, BOURGEOIS Fatima, DETURCHE Sandrine, SONDAG Patrice, BRYE Suzanne
ABSENTS	
POUVOIRS	Mme BAASTARD Catherine à Mme CHAMAYOU Rosy Mme BRYE Suzanne à M. NEURY Jean

Secrétaire : Madame CHAMAYOU Rosy

SUBVENTION EPSM 74-EQUIPE MOBILE PSYCHIATRIE PRECARITE

VU le code de l'action sociale et des familles,
VU la demande de subvention formulée par l'établissement Public de santé mentale de Haute-Savoie,
VU la délibération du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 30 octobre 2018 n° CC000211 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité ;

- AUTORISE M. le Président à verser une subvention d'un montant de **10 000 €** exclusivement affectée au frais de fonctionnement de l'Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité du Chablais de l'EPSM 74.
- PRECISE que les crédits seront ouverts au budget Annexe de 2025.
- DONNE pouvoir à M. le Président pour signer tous les documents relatifs

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

20 FEV. 2025

20 FEV. 2025